

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JUIN 2007

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 29 juin 2007 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Pascal BOIS, Roger GRABLI, Jean-Louis MENNE, René DISTINGUIN, David LAZARUS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Micheline KOVAR, Madeleine BIGOT, Sylvie QUENETTE, Sylviane LEROUGE, Françoise GALLOU, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE.

Patrice GOUIN (à partir de 20 h. 50).

Ont délégué leur droit de vote :

- Régis GASSIOT-CASALAS, représenté par Michel FRANÇAIX
- Muriel DEBERLES, représentée par Daniel BESSE

Absents :

- Patrice GOUIN (jusqu'à 20 h. 50)
- Bernard FAURE
- Dominique WINDELS-LEONARD
- Gilles DEXIDIEUX
- Laurence PIERRE
- Sophie RAMBAUT
- Jean-Pierre YHUEL
- Christian HOUPIN
- Bruno AUBIN
- Patricia SOUDAIN
- Christine PIOT

Assistaient en outre à la séance :

- Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
- Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (15 présents, 2 pouvoirs, soit 17 votants, puis, à partir de 20 h. 50, 16 présents, 2 pouvoirs, soit 18 votants).

Monsieur Roger GRABLI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2007 est adopté à l'unanimité (soit 17 voix pour).

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2007-45 - portant passation de convention de location pour l'appartement n° 5 / 66 Rue Conti avec l'OPAC de l'Oise pour un montant de 386,34 € TTC.

N° SG-DM-2007-46 - portant passation de convention de location pour l'appartement n° 9 / 88 Rue Conti avec l'OPAC de l'Oise pour un montant de 386,34 € TTC.

N° SG-DM-2007-47 ANNULEE

N° SG-DM-2007-48 portant passation de contrat de mise à disposition d'exposition à la bibliothèque avec MOTS & COULEURS pour un montant de 880 € TTC.

N° SG-DM-2007-49 portant passation d'un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de vestiaires de football au lieudit « le Hameau du Mesnil Saint Martin à Chambly » avec le cabinet PRIMAULT CAILLIETTE pour un montant de 55 404.70 € TTC.

N° SG-DM-2007-50 portant passation d'un contrat pour un concert au parc Chantemesse avec le groupe Zeugma pour un montant de 300 € TTC.

N° SG-DM-2007-51 portant passation d'un contrat de maintenance du progiciel Orphée Micro à la bibliothèque avec ORPHEE C3RB INFORMATIQUE pour un montant de 271,10 € TTC.

N° SG-DM-2007-52 portant passation d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Bibliothèque municipale Marcel Pagnol avec KONE pour un montant de 2.466,15 € TTC.

N° SG-DM-2007-53 portant passation d'un contrat d'assurance pour la bibliothèque avec la SMACL pour un montant de 96.37 € TTC.

N° SG-DM-2007-54 ANNULEE

N° SG-DM-2007-55 portant passation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour un montant de 155.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-56 portant désignation de Maître VICTORION en tant qu'avocat dans l'affaire Commune de Chambly/Germond pour un montant de 956,80 € TTC.

N° SG-DM-2007-57 portant passation d'un contrat concernant la vérification des installations techniques à l'école Salengro avec le BUREAU VERITAS pour un montant de 800,00 € HT.

N° SG-DM-2007-58 portant passation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour un montant de 155.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-59 portant passation d'une convention d'accueil pour le CLSH avec LA FERME DE RICHEMONT pour un montant de 480 €

N° SG-DM-2007-60 portant passation d'un contrat pour le CLSH avec LA BASE DE LOISIRS DE CERGY pour un montant de 206 TTC €

N° SG-DM-2007-61 portant passation d'un marché d'acquisition de fournitures d'éclairage public et électriques diverses :

Lot 1 : matériel d'éclairage public (Société COMATELEC)

▶ minimum : 80 000,00 € HT / maximum : 130.000,00 € HT

Lot 2 : fourniture de câbles pour éclairage public (Société LAFOND)

▶ minimum : 10.000,00 € HT / maximum : 30.000,00 € HT

Lot 3 : matériel électrique divers (Société LAFOND)

▶ minimum : 10.000,00 € HT / maximum : 30.000,00 € HT

N° SG-DM-2007-62 portant passation d'un contrat pour le CLSH avec LA BASE DE LOISIRS DE CERGY pour un montant de 206 TTC €

N° SG-DM-2007-63 ANNULEE

N° SG-DM-2007-64 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH avec le Syndicat Intercommunal pour la Base de Loisirs de Saint-Leu-d'Esserent pour un montant de 1 190,00 € TTC.

N° SG-DM-2007-65 portant passation d'une convention de formation professionnelle avec ECF Beauvais pour un montant de 2 150,00 €

RAPPORT N° 1 : Budget principal de la ville – Décision modificative n° 1

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2007, telle que présentée ci-dessous :

Virements de crédits :

Ajustement de crédits en investissements (notamment programme éclairage public) :

du c/ 2315 /822 /400 : - 24 593,00 €
au c/ 2158 / 810 / 999 : + 7 727,00 €
au c/ 2158 / 814 / 999 : + 16 866,00 €

Ajustement des reports d'investissement du budget 2006 aux nouvelles opérations créées par le budget 2007 :

du c/ 2315 / 822 / op. 400 : - 65 000,00 €
au c/ 2315 / 822 / op. 250 : + 65 000,00 €

du c/ 2315 / 822 / op. 999 : - 453 626,00 €
au c/ 2315 / 822 / op. 201 : +453 626;00 €

du c/ 2315 / 020 / op. 999 : - 36 452,00 €
au c/ 2313 / 020 / op. 350 : +36 452,00 €

du c/ 2313 / 212 / op. 999 : - 618 223,00 €
au c/ 2313 / 212 / op. 240 : +618 223,00 €

Ouverture de crédits :

Régularisations relatives aux amortissements trop versés au titre des années antérieures (opérations d'ordre budgétairement neutres) :

C/ 28031 (chapitre 040) : + 58 135,35 €
C/ 773 (chapitre 042) : + 58 135,35 €

C/ 28188 (chapitre 040) : + 674,14 €
C/ 773 (chapitre 042) : + 674,14 €

Opérations d'intégration des immobilisations incorporelles (frais d'études et d'insertion) aux comptes d'immobilisation des opérations réalisées (opérations d'ordre budgétairement neutres) :

C / 2031 / 642 / 110 (chapitre 041) : + 20 666,07 €
C / 2313 / 642 / 110 (chapitre 041) : + 20 666,07 €

C / 2031 / 411 / 710 (chapitre 041) : + 3 867,98 €
C / 2313 / 411 / 710 (chapitre 041) : + 3 867,98 €

C / 2031 / 822 / 450 (chapitre 041) : + 54,06 €

C / 2315 / 822 / 450 (chapitre 041) :	+	54,06 €
C / 2031 / 822 / 201 (chapitre 041) :	+	4 664,40 €
C / 2315 / 822 / 201 (chapitre 041) :	+	4 664,40 €
C / 2033 / 642 / 110 (chapitre 041) :	+	1 250,27 €
C / 2313 / 642 / 110 (chapitre 041) :	+	1 250,27 €
C / 2033 / 411 / 710 (chapitre 041) :	+	845,87 €
C / 2313 / 411 / 710 (chapitre 041) :	+	845,87 €
C / 2033 / 822 / 451 (chapitre 041) :	+	1 375,19 €
C / 2315 / 822 / 451 (chapitre 041) :	+	1 375,19 €
C / 2033 / 822 / 201 (chapitre 041) :	+	914,20 €
C / 2315 / 822 / 201 (chapitre 041) :	+	914,20 €

Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles amorties alors qu'elles ont donné lieu à réalisation (opérations d'ordre budgétairement neutres) :

C / 28031 (chapitre 040) :	+	7 343,75 €
C / 7811 (chapitre 042) :	+	7 345,75 €

RAPPORT N° 2 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise

Rapporteur : Pascal BOIS

L'Eglise Notre-Dame de Chambly possède un orgue de tribune dont l'entretien incombe à la mairie. Cet orgue étant protégé au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il est possible d'obtenir de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide financière à hauteur de 50 % du montant annuel de l'entretien qui s'élève à 1.820,81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'entretien de l'orgue pour l'année 2008.

RAPPORT N° 3 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'AC DOM TOM

Rapporteur : Pascal BOIS

L'AC DOM TOM ayant sollicité l'aide financière de la commune pour l'organisation de son vingt-cinquième anniversaire, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.200,00 € à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1.200,00 € à l'AC DOM TOM.

RAPPORT N° 4 : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés de la ville

Rapporteur : Pascal BOIS

1. Lancement d'une nouvelle consultation

Notre convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés de la ville avec la société Géraud & Fils arrive à échéance au 30 juin 2007. Il s'avère donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le renouvellement du principe de délégation de service public pour l'exploitation des marchés de la ville, dont le délégataire sera désigné à l'issue de la procédure simplifiée visée à l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales ;
- ❖ AUTORISE le lancement de la procédure simplifiée par l'envoi d'un avis d'appel d'offres public à la concurrence.

2. Signature d'un avenant de prolongation avec la société Géraud & Fils

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service des marchés de la ville lors de la consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la signature d'un avenant de prolongation du contrat pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 au plus tard ou, en cas d'achèvement anticipé de la procédure, le dernier jour du mois au cours duquel la notification de l'attribution du nouveau contrat sera effectuée.

RAPPORT N° 5 : Fixation des taux de promotion au titre de l'avancement de grade

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

L'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a sensiblement modifié les règles d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux puisqu'au système des quotas est venu se substituer un système de taux de promotion permettant de fixer le nombre d'avancements possibles par rapport au nombre d'agents pouvant prétendre à un avancement

L'article précité confie également désormais aux collectivités territoriales, après avis du Comité Technique Paritaire, le soin de fixer ces taux de promotion grade par grade. Ce faisant, le législateur entend donner aux collectivités locales les moyens juridiques de la politique de gestion de leurs ressources humaines.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 28 juin 2007,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux de promotion pour chaque avancement de grade possible au sein des effectifs municipaux à 100 %.

A 20 h. 50 : arrivée de Patrice GOUIN, le nombre de votant passe donc à 18.

RAPPORT N°6 : Modification de règlements intérieurs

Rapporteur : Marie-France SERRA

1. Multi-accueil Arlequin (Maison de la Petite Enfance)

La structure de multi-accueil « l'Arlequin » a ouvert ses portes en septembre 2005.

Après presque deux ans de fonctionnement, il est apparu que de nouvelles modifications devaient être apportées au règlement intérieur validé par le conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le nouveau règlement intérieur du multi-accueil *Arlequin* tel que joint en annexe.

2. Accueil périscolaire

En vue de l'organisation de la rentrée de septembre prochain, il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur du service de l'accueil périscolaire.

Ces modifications apparaissent en caractères gras dans le document ci-joint et concernent : la capacité d'accueil à l'école Lahille, les modalités d'inscription et de réservation, ainsi que la détermination des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire tel que joint en annexe.

RAPPORT N° 7 : Activités d'été 2007 – Organisation de « Chambly playa »

Rapporteur : Pascal BOIS

Le service jeunesse organise cet été, du 7 au 29 juillet des activités de plage sur la place Charles de Gaulle.

Une plage de sable avec différents jeux (volley, hand, foot, pétanque, structure gonflable et badminton) sera mise gratuitement à la disposition de la population de 10 h. 00 à 20 h. 00 du lundi au vendredi et de 14 h. 00 à 20 h. 00 le samedi et le dimanche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le recrutement de 6 animateurs vacataires ;
- ❖ FIXE la rémunération du personnel vacataire à 42 € par jour.

RAPPORT N° 8 : Adhésion à l'ATMO Picardie

Rapporteur : Daniel BESSE

Dans le cadre de sa politique environnementale, la municipalité souhaite adhérer à l'ATMO PICARDIE, une association agréée de surveillance de la qualité de l'air.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE l'adhésion de la commune à l'ATMO PICARDIE pour une cotisation annuelle de 150 €.

RAPPORT N° 9 : Réalisation de vestiaires au stade du Mesnil-Saint-Martin – Autorisation de dépôt du permis de construire

Rapporteur : Pascal BOIS

La Ville de CHAMBLY projette de réaliser des vestiaires pour le stade du Mesnil-Saint-Martin.

Conformément aux articles L. 421-1 et L. 422-1 du code de l'urbanisme, cette construction est soumise au dépôt préalable d'un permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme, à déposer au nom de la commune, le permis de construire nécessaire à la réalisation des vestiaires du stade du Mesnil-Saint-Martin, sur la parcelle cadastrée section AR n° 1.

RAPPORT N°10 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : Patrice GOUIN

1. Modification du dossier de création

Par délibération n° 29-2, le conseil municipal du 31 mars 2006 a adopté le dossier de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Par délibération n° 22, le conseil municipal du 28 janvier 2005 avait fixé les objectifs de cette ZAC :

- redynamiser et valoriser ce site qui constitue une entrée majeure du territoire communal et une porte d'accès routier importante dans le département de l'Oise ;
- développer une zone à vocation mixte permettant d'accueillir à la fois des lieux d'activités culturelles et festives (salle de spectacles) et des commerces dédiés principalement aux loisirs ;
- améliorer la communication de ce quartier enclavé avec le centre ville sous différentes formes (voirie routière et espace public à requalifier, cheminements piétons et pistes cyclables à créer...) ;
- retraitement paysager du site et mise en valeur des berges de l'Esches ;
- restructuration des infrastructures (V.R.D.) existantes sur le secteur.

Ces objectifs demeurent toujours d'actualité et sont donc maintenus.

Cependant, les projets initialement prévus dans les documents du dossier de création de la ZAC (un théâtre, un hôtel, un secteur tertiaire...), leur implantation géographique, leur superficie ainsi que le périmètre de la zone ont sensiblement évolués.

En effet, la concrétisation d'un projet de cinéma multisalle, dans lequel la commune intégrera une salle de spectacle en lieu et place du projet de « secteur tertiaire », semble en bonne voie. Ce projet remplacera le principe d'un théâtre en tant qu'équipement public propre. L'ensemble sera situé à proximité d'un bowling.

De plus, les études relatives à la construction d'un hôtel sont toutes défavorables, il est donc proposé de ne pas en construire dans cette zone.

En conséquence, ces modifications sensibles obligent à modifier et compléter l'ensemble du dossier de création, tel qu'il a été adopté lors du conseil municipal du 31 mars 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le dossier de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

2. Ouverture de la concertation sur le projet de modification

Compte tenu de la modification du dossier de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise telle qu'énoncée ci-dessus, et en application des articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme, il est nécessaire d'ouvrir à nouveau une concertation avec les habitants, les associations locales ainsi que toute autre personne concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ DÉCIDE que les modalités de la concertation dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise sont les suivantes :
 - Une exposition publique, à compter du 16 juillet 2007, pour présenter le projet tel qu'il était prévu dans le dossier de création adopté le 31 mars 2006 et le nouveau projet proposé.
Un registre sera mis à la disposition du public pour la consignation des éventuelles observations.
 - Une page spécifique d'information sur le site Internet de la ville (www.ville-chambly.fr) permettant au public de consulter les modifications au projet de création et de faire part d'observations qui pourront être transmises par mail ou par formulaire ;
 - Un article dans le *Journal de Chambly* (journal d'information municipale dans le numéro de septembre 2007) ;
 - Une réunion publique en septembre 2007 (date à préciser ultérieurement par voie de presse).

RAPPORT N°11 : Aménagement de l'entrée est de la ville – Attribution du marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°15 du 29 septembre 2006, le conseil municipal a approuvé le programme pour les travaux d'aménagement de l'entrée est de la ville (lieux dit « La Croix où l'on prêche »), modifié par la délibération n°10 du 11 mai 2007.

La procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 23 mai 2007 et publiée au BOAMP ainsi qu'au *Parisien*, avec une réponse pour le 19 juin 2007 – 11 h. 00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 juin 2007 afin de procéder à l'ouverture de la seconde enveloppe. Elle se réunira à nouveau le 27 juin 2007, pour attribuer le marché, après analyse des offres par le cabinet SAEM, en sa qualité de maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour l'aménagement de l'entrée est de la ville avec la SNC EIFFAGE TRAVAUX PUBLIC EST PICARDIE, sise 68 Place Carnot à Chambly (60), pour un montant de 299.156,85 € HT, soit 357.791,59 € TTC.

RAPPORT N°12 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

1. Autorisation donnée à la Sémoise pour la signature de l'avenant n° 1 au marché de démolition de l'ancien centre commercial

La commune a passé un marché de mandat de représentation avec la Sémoise pour faire réaliser, au nom et pour le compte de la ville, les études et la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Dans le cadre de ce mandat, la Sémoise représente la maîtrise d'ouvrage, tant dans la passation que dans la signature des différents marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le marché de démolition des 3 trois anciens bâtiments commerciaux et artisanaux situé sur l'ancienne zone commerciale Leclerc, attribué à la société EURODEM, doit faire l'objet d'un avenant, compte tenu de la nécessité de prendre en compte les prestations ayant une incidence sur le montant du marché.

Le projet d'avenant n°1 a pour objet :

- les prestations supplémentaires pour un montant de 6.800,00 € H.T., concernant la démolition totale et le remblaiement de la grande fosse (non repérée sur les plans), y compris l'engazonnement (tranche conditionnelle n°1) ;
- la non réalisation de prestations pour un montant de 6.800,00 € HT, concernant le remblai extérieur et comprenant l'engazonnement et toutes sujétions « zone bâtiment DAMI » (tranche conditionnelle n°2).

Ces modifications n'entraîne aucune incidence financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la SÉMOISE, dans le cadre de son mandat de représentation, à signer l'avenant n° 1 au marché de démolition des trois bâtiments sur la zone de l'ancien centre commercial.

2. Marché complémentaire d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Le dossier de création de la ZAC approuvé par la collectivité en mars 2006, prévoyait dans son programme de construction un centre culturel (salles de théâtre et cinéma), un village loisirs, des commerces et des activités tertiaires. C'est sur cette base que la SÉMOISE, dans le cadre de son mandat de représentation, a engagé l'élaboration du dossier de création / réalisation.

Or, comme indiqué plus haut, la commune de Chambly a décidé d'intégrer une grande salle de spectacle avec le projet de salle de cinéma. Cette modification substantielle entraîne l'obligation de reprendre le dossier de création / réalisation. Il convient donc de revoir à la fois le programme des équipements publics et le programme de construction sur de nouvelles bases d'aménagement du site.

Le rôle de la SÉMOISE est aujourd'hui de proposer à la collectivité de nouvelles orientations d'aménagement et d'établir la programmation des études complémentaires nécessaires, d'une part, à la reprise du dossier de création, et, d'autre part, au dossier de réalisation qui sera présenté à la collectivité. L'ensemble du dossier (modification du dossier de création et établissement du dossier de réalisation) font l'objet d'un marché complémentaire au sens de l'article 35-II-5° du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres réunie le mercredi 27 juin 2007 à 15 h. 00, a attribué le marché à la SÉMOISE pour un montant de 15.000,00 € HT, soit 17.940,00 € TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la ZAC de Porte Sud de l'Oise avec la SÉMOISE.

RAPPORT N°13 : Aménagement de la rue de la Chevalerie – Avenant n° 1 au marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération du 7 décembre 2006, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'aménagement de la rue de la Chevalerie avec la société SACER PARIS NORD EST, sise à Beauvais, pour un montant de 386.495,25 € HT.

En cours de travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'élargissement des tranchées pour l'assainissement en raison de la proximité de la canalisation eaux usées, entraînant une plus value de 8.377,81 € HT.

Suite à des essais de portance effectués par la société SACER, il est apparu que la mise en œuvre d'une couche de liaison en grave bitume n'était plus utile. Aussi, il est proposé la mise en place d'un béton bitumineux fibré qui allie résistance mécanique et adhérence à faible vitesse. Cette modification de matériaux entraîne une moins value de 13.580,05 € HT.

De plus, la rue de Madame Lecomte a subi des dégradations suite à l'enfouissement des réseaux. Dans le cadre du marché avec la SACER, le début de cette rue était prévue. Aussi, il apparaît utile de poursuivre l'aménagement de cette rue, engendrant une plus value de 21.034,50 € HT.

Par conséquent, le montant du marché pour l'aménagement de la rue de la Chevalerie augmente de 15.832,26 € HT, soit 4,10 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (18 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société SACER l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Chevalerie.

Séance levée à 21 heures 10.

Le 3 juillet 2007,

Le Député Maire

Michel FRANÇAIX